2RI

Société civile au capital de 4 566 000 euros
Siège social : 126 avenue du Général Patton
49000 ANGERS
RCS ANGERS 811 600 485

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE DU 29 JUIN 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-six, à 16 heures, au siège social de la Société, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale mixte sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Jean-Pierre RAYNAUD,
Titulaire de 22 830 parts sociales en pleine propriété
Titulaire de 22 829 parts sociales en usufruit sous la nue-propriété de Monsieur Richard RAYNAUD

- Monsieur Richard RAYNAUD,
Titulaire de 1 part sociale en pleine propriété
Titulaire de 22 829 parts sociales en nue-propriété sous l'usufruit de Monsieur Jean-Pierre RAYNAUD

Total égal au nombre de parts composant le capital social.....45 660 parts

Total des parts des associés présents : 45 660 parts sur les 45 660 parts composant le capital social.

Monsieur Jean-Pierre RAYNAUD préside la séance en sa qualité de gérant de la société 2RI.

Le Président constate que tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Le rapport de gestion du Gérant,
- Le texte des résolutions proposées par le Gérant
- Les statuts de la société.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des résolutions proposées, les comptes annuels ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la Société,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Constatation d'une donation-partage ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise de l'acte de donation par Monsieur Jean-Pierre RAYNAUD de la nue-propriété de 22 829 parts lui appartenant au profit de Monsieur Richard RAYNAUD, constate la modification dans la propriété des parts sociales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit :

« ***ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL***

Le capital social est fixé à ***quatre millions cinq cent soixante-six mille euros*** *(4 566 000 €).*

Il est divisé en 45 660 parts de 100 € chacune, numérotées de 1 à 45 660, lesquelles sont attribuées comme suit :

	Usufruit	***Nue-propriété***	***Pleine propriété***
Monsieur Richard RAYNAUD		***22 829 parts*** *n°22832 à 45660*	***1 part*** *n°1*
Monsieur Jean-Pierre RAYNAUD	***22 829 parts*** *n°22832 à 45660*		***22 830 parts*** *n°2 à 22831*
TOTAL	***22 829 parts***	***22 829 parts***	***22 831 parts***

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 45 660 parts sociales »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

Certifié conforme
Le Gérant
Monsieur Jean-Pierre RAYNAUD